



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 4 juillet 2024

| | |
|--|----|
| NOMBRE DE MEMBRES | |
| CONSEILLERS EN EXERCICE | 19 |
| PRESENTS | 15 |
| VOTANTS | 18 |
| DATE DE CONVOCATION | |
| 27 juin 2024 | |
| DATE D’AFFICHAGE | |
| 12 JUL. 2024 | |
| Codification : 7.5 | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 11 JUL. 2024 et publication du 11 JUL. 2024 | |
| Le Maire, Jean-Yves BOIRE | |



L'an deux mille vingt-quatre, le **quatre juillet**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK et Roseline TRAMBOUZE

Absents avec pouvoir :

Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Patrick PORNET donne pouvoir à Bernard PLACE
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

Absente sans pouvoir :

Lucie ROCH

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Didier DUPIN

OBJET : 2024-043 : Charte de la dotation pour l'investissement communal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 15 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal 2024-2026 de Roannais Agglomération, prévoyant notamment la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement communal à compter de 2025 ;

Considérant qu'une concertation a été engagée avec les 40 communes conduite par un groupe de travail issu de la Commission ressources de Roannais Agglomération et restitué à ladite commission le 29 avril 2024, puis en conférence des maires le 22 mai 2024 ;

Considérant que Roannais Agglomération met en place un fonds de soutien à l'investissement communal permettant de financer les projets communaux d'investissement favorisant la transition écologique ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240704-2024-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024
Publication : 11/07/2024

Considérant que sont notamment éligibles à la dotation à l'investissement communal la rénovation énergétique des bâtiments et espaces publics, la végétalisation et la renaturation des espaces, le développement des énergies renouvelables, le développement des modes doux de déplacement ou encore la requalification de secteurs bâtis ;

Considérant que cette charte vise à matérialiser les engagements réciproques de la commune de Perreux et de Roannais Agglomération quant aux modalités de mise en œuvre, d'utilisation et de suivi de la dotation à l'investissement communal ;

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la charte pour la dotation à l'investissement communal ci-annexée ;
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 8 juillet 2024



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Didier DUPIN